



Loi chatel non resiliation

Par **sissou vv**, le **10/01/2008** à **22:11**

Bonjour

Je recois le 16 decembre 2007 mon avis d echeance assurance auto

l echeance est au 1er janvier 2008

vu avec mon conseiller en assurance parce que nous avons un souci pour rajouter un conducteur sur mon contrat je resilie et envoie une lettre avec accuse reception dans les 20 jours

Cependant je n ai pas notifie selon la loi chatel sur la lettre

je vais m assurer aupres d un autre assureur amie et associé en affaire avec mon ancien assureur et l on souscrit une assurance auto au 1er janvier 2008

Ma nouvelle assurance avait téléphonée vers le 22 decembre 2007 EN MA PRESENCE a mon ancienne assurance pour avoir mon bonus et savoir si la résiliation était effective la personne avait repondu pas de probleme

seulement aujourd hui LES SUPERIEURS HIERARCHIQUES DE

la société d assurance me refuse la resiliation car je ne respecte pas les conditions generales pour les deux mois de preavis

je leur ai telephone leur expliquant ce que je viens de vous ecrire

le conseiller de mon ancienne assurance dit qu il n apas lu les lettres et

QUe je devais inscrire la loi chatel

que dois je faire aujourd hui !